

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° **CP-2022/09/29-7/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20220929-lmc100000024263-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Convention relative à l'enlèvement et à l'élimination des déchets non ménagers pour un service départemental situé dans la région de Coulommiers - Annexe du Parc départemental à la Houssaye-en-Brie.

En 2020, une convention relative à l'enlèvement et à l'élimination des déchets non ménagers a été signée avec Colvaltri 77 (ex SMICTOM de la région de Coulommiers) pour divers sites départementaux de la région de Coulommiers, moyennant une redevance spéciale. Il est proposé de rattacher à cette convention l'annexe du Parc départemental de la Houssaye-en-Brie, qui a besoin d'être doté d'un bac de 140 litres, moyennant une redevance annuelle de 489,94 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/05 en date du 13 novembre 2020, relative à l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour divers services départementaux situés dans la région de Coulommiers,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 1,

VU la délibération de Colvaltri 77 n°40-2019 en date du 12 décembre 2019,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention joint en annexe relative à la redevance spéciale pour l'enlèvement et l'élimination des déchets non ménagers pour un service départemental situé dans la région de Coulommiers à conclure avec COLVALTRI 77, accompagnée du devis de redevance spéciale de 489,94 € pour 2022, concernant le site annexe du Parc départemental à la Houssaye-en-Brie.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, cette convention à conclure avec COVALTRI 77, puis les fiches établies annuellement pour ce site.

Article 3 : les crédits correspondants seront prélevés sur l'action « impôts, taxes et redevances », Opération «Frais de fonctionnement bâtiments/taxes, redevances ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à M. Anthony GRATACOS
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne